

Enseignement de l'EPS en contexte COVID-19 : précisions et questions/réponses

En cette période de rentrée scolaire 2020-2021, et de retours de vacances, le virus circule toujours à la Réunion. Aussi la plus grande vigilance est à observer. Pour répondre à vos nombreuses questions, l'inspection pédagogique régionale a souhaité mettre en place une foire aux questions qui sera actualisée au regard des évolutions de la situation.

Les modalités de pratique qui ne peuvent pas être les mêmes qu'habituellement doivent respecter les recommandations du [guide sanitaire de la rentrée scolaire 2020](#) et [des repères pour la reprise de l'EPS](#) (cf. les fiches repères thématiques). **Toutefois en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les préfets peuvent être amenés à prendre des arrêtés préfectoraux pouvant modifier et adapter certaines règles.**

Afin d'aménager l'enseignement de l'EPS, l'équipe disciplinaire doit nécessairement mener une réflexion didactique et pédagogique, qui prend appui sur son contexte et ses spécificités locales. Cette réflexion et vos propositions doivent être soumises au chef d'établissement. Elles doivent porter sur les choix des APSA à programmer, sur les formes de pratiques d'enseignement et d'apprentissage permettant une activité physique adaptée et adaptable. L'enjeu reste que les élèves apprennent EN et PAR l'EPS. Les adaptations sont pensées en lien avec les conditions matérielles existantes et le nombre d'élèves par séance. Elles ne doivent pas dénaturer l'essence des champs d'apprentissage.



Dès lors que les élèves sont en activité physique, et afin de garantir une pratique sécuritaire **le port du masque n'est pas compatible avec une activité physique et sportive.** En conséquence, **il est demandé de privilégier la pratique d'activités en extérieur permettant une distanciation physique d'au moins DEUX METRES.**

	Préconisations d'ordre général	Organisation humaine et matérielle à prévoir
<p>Recommandations liées au contexte sanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Les gestes barrières doivent être respectés et appliqués en permanence et par tout le monde ainsi que la distanciation physique.</u> Les cours d'EPS sont organisés dans le respect des gestes barrière. Si les activités physiques en extérieur sont privilégiées, l'utilisation des installations sportives (gymnases, piscines) est autorisée dans le respect du protocole. <u>Voir les repères pour la reprise de l'EPS dans le contexte COVID</u> ○ Les élèves viennent en tenue de sport adaptée à l'activité physique, si l'utilisation des vestiaires est inévitable, le protocole sanitaire s'applique. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les pratiques en extérieur sont à privilégier ○ L'accès aux vestiaires collectifs n'est pas autorisé (recommandations ARS appliquées par les collectivités) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles questions se poser : Quelles activités proposer, quelles formes de pratique mettre en œuvre, quelles formes de groupement privilégier, quelle programmation envisagée sur l'année ? ○ Des aménagements matériels et spatiaux visibles et organisant les apprentissages avec le moins de contact physique possible. ○ En ce début d'année, les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont déconseillées ; elles pourront s'inscrire dans les projets plus tard, en fonction des évolutions de la situation sanitaire ○ Préconiser les effets scolaires personnels des élèves à usage unique : stylo, bouteille d'eau, serviette, etc. ○ Nettoyage du matériel le plus souvent possible : pendant, avant et après la séance : responsabilisation des élèves (attention aux allergies). Aération du gymnase, ou de l'espace de travail.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Autant que possible une désinfection des mains sera proposée avec lavage des mains ou du gel ou solution hydro alcoolique en début de leçon, et tout au long de la leçon. <ul style="list-style-type: none"> ○ L'engagement physique restera modéré et contrôlé. ○ Pas de contact physique maintenir au minimum 2 mètres de distance. ○ Une vigilance permanente sera portée aux temps de regroupement (distanciation physique). <p>Les groupes devront être fixes et stables. L'enseignant doit noter tous les groupes réalisés et conserver ces groupes pendant la leçon, et la séquence. Une trace écrite de ces groupes doit être conservée afin de transmettre cette information au chef d'établissement en cas de besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Attention, lors des déplacements, veiller à ce que les groupes classes ne se mélangent pas. ○ Pas d'interclasses. Maintenir le travail uniquement avec le groupe classe. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une attention particulière est portée aux élèves ayant des pathologies telles que : asthme ou allergie de contact. <p>En ce début d'année, les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont déconseillées ; elles pourront s'inscrire dans les projets plus tard, en fonction des évolutions de la situation sanitaire.</p>
--	--	--

COMMANDATIONS GENERALES

QUESTIONS	REponses	DU POINT DE VUE PEDAGOGIQUE
<p>Qu'est-ce que l'on entend par agir avec BON SENS ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Agir en bon père ou bonne mère de famille, faire preuve de prudence. Rassurer les élèves, se montrer bienveillant. ● Informers les parents des aménagements prévus pour l'EPS ● Appliquer les gestes barrières, maintenir la distanciation physique. Limiter les brassages des élèves. ● Inciter les élèves à venir en tenue de sport aussi bien pour les cours d'EPS, qu'à l'association sportive. 	<ul style="list-style-type: none"> □ Adapter la pratique aux contraintes matérielles, au nombre d'élèves et à l'espace disponible : ouvert, fermé, cohabitation, superficie, capacité d'accueil ... <ul style="list-style-type: none"> □ Rappeler régulièrement les consignes liées aux gestes barrières. □ Faire des pauses régulières en cas d'effort physique soutenu + lavage des mains au savon / gel □ Responsabiliser les élèves quant à ces nouvelles modalités organisationnelles.
<p>Quid du port du masque pour les</p>	<p>Que dit le protocole sanitaire : « Pour les collégiens/ lycéens, <u>le port du masque "grand public" est obligatoire lorsqu'une distanciation d'un mètre ne peut être garantie</u> en</p>	<ul style="list-style-type: none"> □ Le choix des activités et des formes de pratiques scolaires doivent respecter la distanciation réglementaire d'autant que le port du masque est déconseillé pour l'activité physique.

<p>élèves en EPS ?</p>	<p>lieu clos comme en extérieur et en particulier lors de leurs déplacements. »</p> <p>Version réactualisé du 26 août 2020 :</p> <p>Bien entendu le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (cantine, nuit en internat, pratiques sportives...) Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.</p> <p>Des repères de reprise de l'EPS :</p> <p>Au collège et au lycée, le port du masque est obligatoire pour les personnels comme pour les lycéens et collégiens dans tous les temps scolaires hors activités physique, en tous lieux (gymnase, espace extérieurs. En revanche, le port du masque n'est possible lors de la pratique physique. Il est alors important de faire respecter par les élèves la distanciation de physique (d'au moins deux mètres)</p> <p>Le port du masque est obligatoire pour les élèves inaptes qui ne pratiquent pas en cours d'EPS, et pour ceux qui se changent dans les vestiaires.</p> <p>Le port du masque est obligatoire pour les personnels et élèves lors des déplacements.</p>	<p><input type="checkbox"/> Organiser les phases de rangement et de mise en place du masque, afin qu'ils ne soient pas souillés.</p>
<p>Est-ce que le gymnase est un espace clos ?</p>	<p>OUI. S'il est ouvert sur 2 côtés, il n'est pas considéré comme clos (cf. le gymnase du collège Plateau Goyave.)</p>	<p><input type="checkbox"/> L'aération des locaux doit être fréquente.</p>

CHAMP d'APPRENTISSAGE N°1 : Réaliser une performance motrice optimale mesurable à une échéance donnée

QUESTIONS	REponses	DU POINT DE VUE PEDAGOGIQUE
<p>Pratique de la natation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Porter un masque dans les vestiaires • Respecter le protocole et le règlement de la piscine. 	<p>Si 6 élèves par ligne d'eau, réfléchir à une organisation permettent aux élèves de pratiquer en toute sécurité. Décaler les départs des séries. Eviter des regroupements au mur. Possibilité de prévoir plusieurs groupes nageurs-observateurs et d'alterner.</p>

CHAMP d'APPRENTISSAGE N°2 : Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains

QUESTIONS	REPONSES	DU POINT DE VUE PEDAGOGIQUE
Pour le sauvetage, puis-je tracter un autre élève ?	NON	<input type="checkbox"/> La pratique doit se faire exclusivement avec un mannequin.
Pour l'ESCALADE, quelles précautions prendre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Si pratique dans un gymnase (espace clos) : Règles de distanciation à respecter • Grimpeur et assureur ne portent pas de masque afin de communiquer en toute sécurité. <ul style="list-style-type: none"> • Le contre assureur porte un masque. • Grimpeur, assureur et contre-assureur se lavent les mains ou appliquent une solution hydro-alcoolique <u>avant d'assurer et après la réalisation de chaque voie.</u> • Désinfecter le petit matériel utilisé en cours en fin de séance. Temps à prévoir. • Quand les exercices sont au sol (manipulation, encordement, etc.) : masques obligatoires pour tous + distanciation entre les triplettes. 	<input type="checkbox"/> Organiser l'espace : prévoir un espace suffisant entre les voies (si possible 1 voie sur 2)

CHAMP d'APPRENTISSAGE N°3 : Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique

QUESTIONS	REPONSES	DU POINT DE VUE PEDAGOGIQUE
Quelle pratique de la danse favoriser ?	<ul style="list-style-type: none"> • Danse sans contact, pas de porté, respecter une distanciation de 1 mètre. <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en extérieur si possible ou dans un espace suffisamment grand pour permettre un espacement suffisant (aération). 	<input type="checkbox"/> Être sur des logiques de processus de création/apprentissage : favoriser les formations spatiales où il existe une distance entre élève. <input type="checkbox"/> Prévoir d'autres modalités de pratique scolaire où une distance entre élèves est dans l'essence de l'activité de référence en conformité avec le champ d'apprentissage : aérobic chorégraphié
Peut-on pratiquer l'acroport ?	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de contact physique possible, comme en danse. 	

CHAMP d'APPRENTISSAGE N°4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif

QUESTIONS	REPONSES	DU POINT DE VUE PEDAGOGIQUE
Peut-on proposer la pratique des sports collectifs ?	<p style="color: red; font-weight: bold;">Les rencontres et les compétitions de sports collectifs et de sports de combat sont interdites jusqu'au 15 octobre 2020</p> <p>(cf article 4 de l'arrêté préfectoral du 28/09/2020)</p>	<p style="color: red; font-weight: bold;">L'enseignement des sports de combat et de sports collectifs redevient possible. Les formes de pratiques scolaires proposées doivent se montrer respectueuses des recommandations du protocole sanitaire national toujours en vigueur.</p>
Peut-on pratiquer les sports de combat		

Les règles doivent être aménagées afin de faire respecter le maintien du principe de la distance physique des 2 mètres. Les effectifs, les règles de défense sur le porteur de balle, la matérialisation des espaces de jeu...représentent des leviers pédagogiques parmi d'autres sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour aménager et rendre possible les oppositions dans le respect des règles sanitaires.

Donc, les sports collectifs sont autorisés mais avec des adaptations didactiques et pédagogiques nécessaires.

La savate boxe française est un sport de combat de percussions avec des touches pieds et poings mais théoriquement à bonne distance (à la différence des sports de combat de préhension comme la lutte, le judo...) et avec des gants que vous aurez au préalable (à l'issue de la dernière séance) pris soin de désinfecter.

Pour augmenter la distance de combat, il peut être pertinent de privilégier les touches pieds en augmentant le nombre d'armes pieds dans le répertoire technico-tactique de l'élève. Les touches aux poings pourraient être supprimées.

Son enseignement est donc autorisé.

Par conséquent, vous pouvez effectivement privilégier les formes de pratiques hors assaut mais sans les exclure totalement dans le respect des touches à bonne distance.

Nous déconseillons la programmation en ce début d'année des activités qui engagent un contact physique direct entre les élèves tels que par exemple la lutte ou le judo qu'il serait

La pratique de la savate boxe française est-elle compatible avec le respect du protocole sanitaire ?

La pratique de la lutte et du judo est-elle interdite ?

		judicieux de reporter plus tard dans l'année au regard de l'évolution des mesures sanitaires.
Concernant les sports de raquettes	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque élève aura une raquette pour toute la durée de la leçon • En fin de séance, désinfecter le matériel utilisé en cours. 	En badminton, maintenir les distances physiques, pas d'actions qui favoriserait le rapprochement des joueurs au en même temps.

CHAMP d'APPRENTISSAGE N°5 : Réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir

QUESTIONS	REPNSES	DU POINT DE VUE PEDAGOGIQUE
Quelle attitude adopter en musculation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser l'espace de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. • Demander aux élèves de se laver les mains ou d'appliquer une solution hydro-alcoolique avant et après la pratique. • Le pareur devra porter un masque. • Désinfecter l'appareil utilisé après chaque passage d'un élève. 	<input type="checkbox"/> Espacer de façon optimale les différents postes de travail. Envisager une alternance de groupes de pratiques si nécessaire. <input type="checkbox"/> Prévoir des pauses et ne pas oublier sa serviette (sueur/gouttelettes salive). Sa bouteille d'eau individuelle qui est marquée à son nom.
Est-ce que je peux faire du STEP dans une salle permettant la distanciation sociale recommandée ?	<p>OUI, si la salle s'avère trop petite, vous pouvez faire la pratique du STEP en extérieur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désinfecter les steps à la fin du cours. 	<input type="checkbox"/> Attention au choix du mobile et à l'intensité pouvant entraîner des précautions supplémentaires. <input type="checkbox"/> Prévoir des pauses et ne pas oublier sa serviette (sueur/gouttelettes, salive). <input type="checkbox"/> Bouteille d'eau individuelle

Les dispositifs particuliers :

QUESTIONS	REPNSES	DU POINT DE VUE PEDAGOGIQUE
Peut-on pratiquer normalement en section sportive ?	Les recommandations sont identiques à l'EPS ou à l'AS.	<p>Proposer une mise en œuvre respectueuse des règles de distanciation sociale en vigueur.</p> <p>Proposer des contenus d'enseignement liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'activité elle-même et des formes de pratique permettant une distanciation physique de plus d'un mètre. (ex :renforcement musculaire spécifique, remise en forme). - aux différentes connaissances procédurales et réglementaire.

DES RESSOURCES

- [Avis du HSCP sur l'accès aux vestiaires sportifs et pratiques des sports de pleine nature](#)
- >Guide des équipements sportifs de la jeunesse et sport : [GUIDE DE RECOMMANDATIONS Coronavirus COVID-19 DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, SITES ET ESPACES DE PRATIQUES SPORTIVES](#)
- [REPERES POUR LA REPRISE DE L'EPS](#)
- [FAQ SUR LES CONDITIONS DE RENTREE du ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et sports](#)